

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'autorisations de programme et d'engagement - Gestion connectée de l'espace public - Musée des Beaux-Arts - Actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 9 février 2015, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de la seconde tranche relative à la rénovation du Musée des Beaux-Arts en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

1 - Musée des Beaux-Arts : actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2018, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, le montant de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé.

Le **coût prévisionnel de l'opération** s'élève à 41 009 242 € toutes taxes comprises (TTC), dont 1 182 342 € TTC correspondant aux dépenses réalisées au 31 décembre 2014 et non intégrées à l'autorisation de programme, dans la mesure où celle-ci a été créée en 2015.

- **Montant de l'autorisation de programme** : 39 826 900 € TTC (inchangé par rapport au montant approuvé en 2015) ;

- **Échéancier actualisé de l'autorisation de programme** :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2016	Crédits de paiement (CP)		
			2017	2018	2019
Montants	39 826 900 €	5 028 175,56 €	9 933 000 €	13 567 400 €	11 298 324,44 €
Affectation			Chapitres 20 - 21 -23		

2 - Gestion connectée de l'espace public - Création des autorisations de programme et d'engagement

Dijon Métropole et la Ville de Dijon ont décidé de développer une gestion connectée de l'espace public et prévoient la création, dès 2018, d'un poste de pilotage unique en lieu et place des différents postes de commandement préexistants, souvent redondants et équipés de matériels obsolètes, pour coordonner les équipements urbains du territoire.

Grâce au numérique, ce poste de pilotage gèrera à distance, coordonnera et entretiendra les équipements urbains côté Ville, notamment l'éclairage public demeuré communal, les feux de circulation, la vidéoprotection, les journaux d'information, la géolocalisation et la sécurité des bâtiments afin de faciliter la gestion de l'espace public.

Au vu des volumes budgétaires en jeu, tant en section d'investissement, qu'en section de fonctionnement, il est proposé, pour 2018, d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement pour l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public, étant précisé que leurs montants demeurent provisoires, le marché public dit « CREM » (marché de Conception, Réalisation, Entretien, Maintenance), relatif à la réalisation de ce projet, n'étant pas conclu au stade de la rédaction du présent rapport.

2.1 Autorisation de programme :

Montant de l'autorisation de programme 2018-2030 : 12 280 739 €

Financement prévisionnel : Cette autorisation de programme sera financée par la récupération de TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et emprunt), selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Autorisation de programme (AP)	12 280 739 €
Financements FCTVA (16,404%)	2 096 552 €
Autofinancement et emprunt	10 184 187 €

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet.

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030 :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Montants	12 280 739	1 300 000 €	1 516 313 €	9 464 426 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 - 23		

2.2 Autorisation d'engagement :

Montant de l'autorisation d'engagement 2018-2030 : 17 538 019 €

Le financement de l'Autorisation d'Engagement est assuré en totalité par le budget principal de la Ville (autofinancement)

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030 :

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Montants	17 538 019	1 735 000 €	1 693 040 €	14 109 979 €
Affectation		Chapitre 011		

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la révision de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;

2 - approuver la création d'une autorisation de programme et d'une autorisation d'engagement pour l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public ;

3 - approuver les plans de financement de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement pour l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public ;

4 - autoriser le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 52

Abstentions : 5